



DE_20260922_67

Département LOIRE-ATLANTIQUE
Canton Saint-Nazaire 2
Commune TRIGNAC
Objet : Renouvellement contrat profil acheteur MARCO AW SOLUTIONS avec la société AGYSOFT

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
**DECISION DU PRESIDENT
DE LA DELEGATION SPECIALE**

Le Président de la délégation spéciale de la commune de Trignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2026 portant nomination d'une délégation spéciale dans la commune de Trignac pour administrer provisoirement la commune ;

Vu la délibération DEL-20260716-01 en date du 16 juillet 2026, relative à l'élection du Président de la délégation spéciale.

Vu la délibération, DEL-20260716_06 en date du 16 juillet 2026 relative à la délégation de la délégation spéciale au Président,

Considérant que la mise en place d'une solution de dématérialisation des procédures de mise en concurrence pour la passation de marchés publics est nécessaire,

Considérant que le contrat initial avec la société AGYSOFT est arrivé à échéance,

Il convient de renouveler le contrat de service du profil acheteur Marco AW Solutions externalisation de services applicatifs n V17.20A-3142 avec la société AGYSOFT.

DÉCIDE

Article 1 : La commune conclut un contrat service du profil acheteur Marco AW Solutions externalisation de services applicatifs n V17.20A-3142 avec la société AGYSOFT jusqu'au 23/05/2029. Le coût annuel est de 708 € HT / 849.60 € TTC comprenant un nombre forfaitaire de 20 consultations (Prix unitaire en cas de dépassement : 43 € HT / 51.60 € TTC).

Article 2 : Les crédits sont inscrits au budget 2026 sur le chapitre 011, à l'article 65811.

Article 3 : La présente décision, dont il sera rendu compte lors du prochain conseil municipal, sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Trignac.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.



TRIGNAC, le 23 SEP. 2026

Sidier VILAIN
Président de la délégation
spéciale